



Au fil des saisons...

Conseil communal
Infos Municipalité
Vie villageoise



Sommaire

	Pages
Calendrier séances et votations	2
Le billet du Syndic	3-4
Recensement des chiens	5
Infos Municipalité	6-7
Agenda	8

CONSEIL COMMUNAL

Calendrier des séances (dates réservées)

Jeudi 23 mars 2017	à la Maison de commune
Jeudi 8 juin 2017	« «
Jeudi 5 octobre 2017	« «
Jeudi 7 décembre 2017	« «

Les séances sont publiques.

Se référer pour chaque séance à la convocation affichée aux piliers publics.

VOTATIONS – ELECTIONS Calendrier 2017



Prochains scrutins fédéraux/cantonaux

12 février 2017
21 mai 2017

Elections cantonales

30 avril 2017 Elections du Grand Conseil vaudois et du Conseil d'Etat (1^{er} tour)
21 mai 2017 Election du Conseil d'Etat (2^{ème} tour)

Ouverture du bureau de vote

Maison de commune 2^{ème} étage
Dimanche du scrutin de 9h 30 à 10h 30

Les enveloppes de transmission peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de l'administration jusqu'au dimanche du scrutin à 10h 30.



Le billet du Syndic

Lors du Conseil communal du 8 décembre 2016, les préavis présentés ont été acceptés. Ceux-ci sont consultables sur le site internet de la Commune www.sullens.ch et je vous encourage à visiter notre site contenant une quantité importante d'informations utiles.

Autant, la communication est bien, autant la sur-communication peut être mal interprétée. J'ai donc choisi d'attendre la rencontre tripartite, Direction du SDT (Service de développement territorial) – Municipalité – bureau d'étude, du 24 janvier et avant de vous entretenir sur le sujet très sensible et à répercussion importante ci-dessous.

Il s'agit bien entendu de la LAT (Loi fédérale sur l'aménagement du territoire), de la LATC (Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions) et du PDCn (Plan directeur cantonal), tous les trois étant directement liés. La LATC et le PDCn sont actuellement en cours de révision et en débat au Grand Conseil.

Il y a deux points bien distincts :

Mitage du territoire agricole – préservation des surfaces d'assolement

Le peuple a voté en faveur de la sauvegarde des surfaces agricoles. Notre commune est concernée car des surfaces agricoles sont aujourd'hui définies comme SDA (surfaces d'assolement). Les SDA doivent être protégées durablement, selon le PDCn (mesure FI2) et le développement projeté de l'urbanisation (habitat, emploi, infrastructures, etc.) doit se déployer en priorité hors des SDA. La création de nouvelles SDA sur le territoire communal doit encore être évaluée par le Canton, selon les critères auxquels elles doivent répondre.

Zones constructibles surdimensionnées

Selon le projet de PDCn soumis au Grand Conseil, il est proposé que chaque village hors centre, comme Sullens, ait droit à une augmentation de sa population de 0,75% par année à dater du 31 décembre 2014 (effet rétroactif). L'horizon de développement défini par le Canton est l'année 2036.

Le tableau ci-dessous présente la situation communale :

Population au 31.12.2014 (année de référence)	902
Population autorisée au 31.12.2036 (+0.75%/an)	1051
Population au 31.12.2016	978
Population supplémentaire potentielle (selon terrains constructibles)	340
Surcapacité des zones à bâtir	267

Notre commune est ainsi surdimensionnée. Avec uniquement les permis délivrés à ce jour, nous arrivons déjà à la limite de 2036.

Nous avons deux possibilités : soit ne rien faire et c'est le Canton qui nous bloque l'ensemble des terrains constructibles, soit entrer en discussion avec le SDT afin de trouver une solution satisfaisante, surtout pour la population. Nous avons opté pour la seconde solution.



Dès lors, afin de répondre aux exigences fédérales et cantonales en matière de dimensionnement des zones à bâtir et comme cela avait été annoncé dans la publication de la FAO (Feuille des avis officiels) du 8 juillet 2016, nous avons engagé une étude pour définir la vision communale de développement et les principes de révision partielle du PGA communal (plan général d'affectation). D'entente avec le Canton, nous préparons un projet de zone réservée sur une partie de la zone à bâtir communale.



Zone réservée



- la zone réservée est un terrain bloqué en attendant une modification de l'affectation (art. 46 LATC en vigueur et art. 45 LATC en révision)

La Municipalité n'a pas le pouvoir d'empêcher une mise à l'enquête. Par contre, comme cela avait été annoncé dans l'avis publié dans la FAO du 8 juillet 2016, la Municipalité se réserve la possibilité de faire usage de l'article 77 LATC pour refuser une demande de permis de construire qui ne serait pas conforme aux planifications envisagées et se considère déliée par l'article 78 LATC. Il y a donc lieu de patienter quelque peu jusqu'à la décision du SDT et la mise à l'enquête de la zone réservée.

Situation actuelle et prochaines étapes :

- La pré-étude a été déposée au SDT en date du 24.1.2017
- Préparation du dossier de la zone réservée par le bureau d'étude
- Décision du SDT sur la pré-étude et examen préalable de la zone réservée
- Mise à l'enquête publique de la zone réservée et libération de l'ensemble des terrains non concernés par la zone réservée, qui pourront dès lors faire l'objet de demandes de permis de construire
- Traitement des éventuelles oppositions puis adoption de la zone réservée par le Conseil communal
- Approbation préalable de la zone réservée par le Département et voies de recours éventuelles

Par ce biais, nous espérons pouvoir sauvegarder le droit de construire sur un bon nombre de parcelles, malgré le surdimensionnement de notre Commune.

Je reste bien entendu à disposition en cas de questions. Merci d'adresser vos demandes à greffe@sullens.ch ou d'appeler le bureau communal afin de fixer un rendez-vous.

Il y a heureusement des choses plus sympathiques à transmettre, comme la Fête au village de septembre prochain à laquelle je vous propose de vous inscrire en nombre le moment venu. Le Comité d'organisation est déjà à pied d'œuvre pour que cet événement soit une réussite et un plaisir pour petits et grands. La raison de cette fête étant principalement le 40^{ème} anniversaire de la Grande salle dont la journée officielle a été fixée au dimanche 3 septembre 2017. N'hésitez pas à déjà agender cette date, car c'est une journée à ne pas manquer.

Christian Gozel

Sources et autres articles

<http://www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/lois/>

<http://www.24heures.ch/vaud-regions/Tous-les-villages-pourront-se-developper/story/19463799>

RECENSEMENT DES CHIENS

A TOUS LES PROPRIETAIRES DE CHIENS

Nous informons les propriétaires de chiens qu'ils sont tenus de les annoncer **jusqu'au 15 mars 2017** à l'administration communale.

Ce recensement concerne tous les chiens :

1. achetés ou reçus en 2016
2. nés en 2016 et toujours en leur possession
3. vendus, donnés ou décédés en 2016, pour radiation
4. qui n'ont pas encore été annoncés

Les chiens doivent être munis d'un collier et d'une médaille portant le nom de leur propriétaire (art. 34 du règlement de police). Chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire (art. 3 du règlement d'application de la Loi sur la police des chiens).

Nous vous informons que la vaccination préventive contre la rage n'est plus obligatoire. Toutefois, cette vaccination reste vivement conseillée.

✂-----

A retourner au secrétariat communal jusqu'au **15 mars 2017** avec une copie d'un document contenant les informations du chiens (race, nom, date de naissance etc.)

Nombre de chiens :

- achetés ou reçus en 2016
- nés en 2016 et toujours en leur possession
- vendus, donnés ou décédés en 2016 pour radiation
- qui n'ont pas encore été annoncés



Nom : Prénom.....

Adresse :
.....

Race du chien :

Date : Signature :



POLICE DES CONSTRUCTIONS



Nous rappelons à tous les propriétaires qui envisagent d'effectuer des travaux quels qu'ils soient et qui modifient l'apparence du sol (transformation, agrandissement, piscine, cabanon de jardin, garage, pompe à chaleur etc.), de s'adresser au préalable à la Municipalité pour se renseigner sur la procédure à suivre et n'entreprendre aucun travail avant l'obtention d'une autorisation écrite définitive.

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE « LE CARROZ »



Nous vous informons que l'info-déchets 2017 est à votre disposition sur notre site internet www.sullens.ch sous rubrique « Pratique » et l'onglet « Déchets et écologie ». La version format papier peut être obtenue au secrétariat communal, pour ceux qui le désirent. Les 3 ramassages annuels des déchets encombrants auront lieu les 23 mars, 22 juin et 26 octobre 2017.

Opération d'élimination des déchets amiantés en déchetterie

Une benne sera à votre disposition à la déchetterie intercommunale du 18 mars au 1^{er} avril 2017 pour ramener vos déchets en fibrociment amianté sans les endommager (bacs à fleurs, plaques ondulées, dalles, tuiles). Il suffira de les emballer avec précaution au préalable dans les sacs mis à disposition à la déchetterie et de les ramener dans la benne prévue à cet effet. Pour plus de renseignements, prière de contacter le responsable de la déchetterie.



CANTINE SCOLAIRE



Nous vous rappelons que la cantine scolaire de Cheseaux s/Lausanne est ouverte aux élèves de Bournens, Bousens et Sullens. Un service de bus est organisé pour les conduire à Cheseaux et les ramener dans leur collège respectif. Les bons-repas sont en vente au secrétariat communal.



STATISTIQUES 2016

Nous vous communiquons ci-dessous les chiffres annoncés au 31 décembre 2016 pour la statistique de la population :

Population au 31 décembre 2016	978 habitants
Suisses	833
Etrangers	145
Filles de moins de 16 ans	87
Garçons de moins de 16 ans	79
Femmes	399
Hommes	413



COMMUNAUTE CATHOLIQUE DE CHESEAUX-ROMANEL- BOURNENS-BOUSSENS-SULLENS

La communauté vous convie à l'assemblée générale 2017, le jeudi 9 mars 2017 à 20h30 à la buvette du collège Derrière-la-Ville (à côté du Foyer St-Nicolas) à Cheseaux.

BIBLIOTHEQUE VILLAGEOISE

**EST OUVERTE LE MERCREDI
DE 16H30 à 19H00**

Cotisation : 35 francs par année et par famille

Prêt : 3 livres par personne pour 3 semaines

Locaux : bâtiment commercial, centre du village, 1^{er} étage

Renseignements : Mme Eliane Badan, 079/736 75 90



Grand choix de romans, policiers, essais, collections enfants, BD



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

12 février	Concert « La Chanson de Fribourg » Eglise de Sullens à 17h
11 mars	Brunch de la Paroisse protestante Grande salle
1 ^{er} avril	Troc de vêtements, jouets pour enfants Buvette de 9h à 13h Contact 021/731 14 40
21 mai	FSG Concours intersections – Grande salle
24 juin	La Boule des Herbettes Concours de pétanque – Grande salle
1-2 septembre	HBC Sullens-Boussens Match aux cartes et tournoi de pétanque
3 septembre	Commune de Sullens « Fête au village – 40 ^{ème} grande salle »
22-23 septembre	Soirée du chœur mixte « L'Aurore » Grande salle
30 septembre	Troc de vêtements, jouets pour enfants Buvette de 9h à 13h Contact 021/731 14 40

Site internet : www.sullens.ch E-mail : greffe@sullens.ch

